

Démocratie

LES VALEURS DU SERVICE PUBLIC EN FRANCE ET EN EUROPE

Pierre Bauby, Françoise Castex

08/07/2013

Expression employée dans les textes européens depuis le traité d'Amsterdam de 1997, les « valeurs du service public » apparaissent comme garantes d'une action publique de qualité en Europe, à condition qu'elles soient déclinées dans l'ensemble des législations nationales.

En France, aussi paradoxal que celui puisse paraître, les valeurs du service public semblent moins affirmées qu'au plan européen. En dehors du principe d'égalité, elles ne sont pas explicitement mentionnées dans la Constitution (le service public lui-même en est quasiment absent). Il reste que les traités européens s'appliquent en France, comme dans toute l'Union européenne. Dès lors, l'Union européenne pourrait bien être une chance pour le service public du XXI^{ème} siècle, si l'ensemble des valeurs et principes est décliné au niveau national.